

27.05.2021 - 09:01 Uhr

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: / Les taux de change accroissent les différences de prix avec l'étranger. Le prix des génériques augmente

Bâle et Soleure (ots) -

Dans les pays étrangers européens, le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet est en moyenne 6.9% inférieur à celui de la Suisse, les préparations originales dont le brevet a expiré coûtent 11.5% moins cher à l'étranger. Les différences de prix sont particulièrement importantes pour les génériques: ils sont en moyenne 45.2% moins chers dans les pays de comparaison qu'en Suisse. C'est ce que montre la douzième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par SantéSuisse et Interpharma au printemps 2021, pour laquelle les prix de fabrication des médicaments ont été comparés avec les prix pratiqués dans d'autres pays européens. L'écart de prix s'est creusé par rapport à l'année précédente. Pour les médicaments protégés par un brevet et ceux dont le brevet a expiré, cela est dû à l'évolution du taux de change.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger de cette année, sur la base d'un taux de change de CHF/EUR = 1.11 appliqué par l'OFSP pour le contrôle, les 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient, en moyenne, 6.9% moins chères dans les pays étrangers comparables qu'en Suisse. L'accroissement de la différence par rapport à l'année précédente (4.5%) est essentiellement dû à l'évolution du taux de change.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, déclare à ce sujet: "Par le biais des contrôles de prix réguliers, l'industrie pharmaceutique contribue aux économies dans le système de santé par un montant d'un milliard de francs par an, alors même que les médicaments ne représentent que 12% de l'ensemble des coûts. L'industrie pharmaceutique ne remet pas en cause cette contribution. Mais la pandémie montre clairement que c'est l'être humain qui doit être au centre des considérations sur le système de santé. Il nous faut enfin un accès rapide aux innovations pour les patient-e-s. "

Pour les préparations dont le brevet est arrivé à échéance, la comparaison de prix se base sur les 250 substances actives tombées dans le domaine public qui génèrent le plus fort chiffre d'affaires. Les prix des produits originaux tombés dans le domaine public étaient 6.9% plus bas pour la moyenne des pays de référence par rapport à la Suisse. Pour les génériques, la différence de prix avec l'étranger est de 45.2%. Les génériques sont donc en moyenne près de deux fois plus chers en Suisse que dans les pays de comparaison. Par rapport à l'année précédente (42%), la différence de prix des génériques a légèrement augmenté. Verena Nold, directrice de SantéSuisse, explique à ce sujet: "Dans tous les groupes de médicaments, les différences de prix ont encore augmenté par rapport à l'année précédente et les payeuses et payeurs de primes le ressentent malheureusement très directement: pour les médicaments protégés par un brevet, nous déboursions en Suisse plus de 200 millions de francs de plus que dans les pays de comparaison, et pour les génériques quasiment le double. L'introduction d'un système de prix de référence permettrait aux payeuses et payeurs de primes d'économiser plusieurs centaines de millions de francs par an. Le Parlement peut le mettre en oeuvre dès cette année et démontrer ainsi son engagement pour ces personnes."

C'est déjà la douzième fois que l'association faitière de l'assurance-maladie SantéSuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrication pratiqués en Suisse pour les préparations originales protégées par un brevet et pour celles tombées dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède. Pour les préparations protégées par un brevet, les produits originaux tombés dans le domaine public et les génériques, les prix d'avril 2021 ont été employés.

Contact:

Samuel Lanz, responsable de la communication d'Interpharma
079 766 639 38 86
samuel.lanz@interpharma.ch

Matthias Müller, responsable du département Politique et communication de SantéSuisse
032 625 42 57 ou 079 757 00 91
matthias.mueller@santesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100871545> abgerufen werden.